

DEMANDE D'ADHESION ADO

ANNEE 2026/2027

Date d'adhésion (A remplir par l'association) :		
Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Sexe : F ☐ M ☐	
Adresse :		
Téléphone de l'élève :		
Téléphone du ou des parents à joindre pour l'activité théâtre :		
E-mail de l'élève :	Scolarité niveau : Examens en fin d'année : OUI ☐ NON ☐ Hobbies/ activités :	
Nom du représentant légal :	Nom de l'autre parent :	
Profession :	Profession :	
Mail :	Mail :	
Personne à prévenir en cas d'accident : Lien de Parenté :	Téléphone 	Domicile :
		Contact au travail :
		Portable :
Signature du responsable légal :		Signature de l'élève :

.Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à notre association.



MAISON D'ACTEURS
2231 Avenue du Volvestre - Quartier Saint Michel 31390 Carbonne
☎ 06 28 79 76 33 – Courriel : compagnielegrandroque@gmail.com
www.legrandroque.com

CONVENTION D'ATELIER - ADOLESCENTS

Entre :

L'association « Le Grand Roque – Cie théâtre », représentée par sa Présidente,
Sylvie ALMON FOLLIOT et

L'élève : (Nom, Prénom)

Nom du Représentant légal :

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I / VOTRE ENGAGEMENT

1. Adhésion

Chaque participant doit impérativement être adhérent de l'association « Le Grand Roque – Cie Théâtre ». Il devient adhérent en s'acquittant de la cotisation annuelle, en prenant connaissance des statuts de l'association et en agréant son Règlement Intérieur. Au 1^{er} Janvier 2017 le montant de l'adhésion annuelle est de 30 euros.

2. Participation aux Ateliers

L'Enseignement est dispensé sous la forme de cours hebdomadaires de 3 heures OU de week end une fois par mois, soit 12h/mois, d'Octobre à Juin inclus. Chaque participant signe la présente **convention** et s'engage à s'acquitter du **montant annuel des cours**, sous la forme **d'échéances mensuelles de 55 euros sur 9 mois via le site Helloasso** ou 495 € annuel par paiement comptant.

Ce montant est défini annuellement par le conseil d'administration de l'association.

3. Admission – Période d'essai

Le participant est considéré comme admis dès la signature de la convention, du règlement de son adhésion à l'association et du premier mois probatoire. Cette période probatoire permet à l'élève de s'essayer à la pratique théâtrale, de vérifier que l'enseignement dispensé au sein de l'association répond à ses attentes, et à l'intervenant d'évaluer sa motivation et sa capacité à suivre l'enseignement proposé. **Ce n'est qu'à l'issue de cette période probatoire et à la remise de la série des huit paiements (par la plate forme Helloasso) restants ou du solde**, lors du premier cours du mois de novembre, que l'élève sera **définitivement admis**.

4. Salle de cours

Les cours sont dispensés à la Maison d'Acteurs située 2231 Avenue du Volvestre - Quartier Saint Michel à Carbonne 31390

5. Assiduité

A la fin du premier mois de cours probatoire, si l'élève ratifie son inscription, il s'engage à suivre la totalité des huit mois restants pour l'année en cours. **En cas de départ anticipé de l'élève** en cours d'année (qu'il soit volontaire ou suite à une résiliation de convention), **la somme dont il s'est acquitté n'est pas remboursée** par l'association et l'encaissement des chèques restant n'est pas interrompu, sauf cas de force majeure estimée par le Conseil d'Administration (décès, mutation, longue maladie ...).

Les élèves font partie d'un groupe de travail et le **respect de ce groupe est indispensable** pour le bon déroulement des activités. En cas de retard ou d'empêchement de dernière minute, l'élève doit prévenir impérativement l'intervenant et/ou ses partenaires.

Un élève qui a un **texte en travail collectif** et qui présente un comportement inadapté, pénalisant le reste du groupe, peut se voir retirer le texte collectif au bénéfice d'un **monologue** ou d'un autre travail plus approprié à son comportement.

ARTICLE II / ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

1. L'Intervenant

Les cours sont dispensés par un /ou des acteur(s) et/ou Metteur en scène professionnel(s) expérimenté(s) et rompu(s) aux techniques et fondamentaux de l'Art dramatique et à la pédagogie.

2. Les Cours / Calendrier des Cours

L'association s'engage à assurer la totalité des cours prévus (environ 108 heures pour l'année, soit 12 heures par mois d'octobre à juin inclus).

L'intervenant, dirige un cours **de 16 heures à 19 heures, tous les Mercredis Après-midis d'octobre à juin inclus, soit un week-end par mois le samedi et dimanche de 10h à 17h** et sauf cas exceptionnels et hors vacances scolaires (les heures seront rattrapées lors des répétitions des présentations de fin d'année).

En effet, afin de ne pas pénaliser « la vie de famille », ***hormis 1^{ère} semaine des vacances de Toussaint (1^{er} mois probatoire) les cours n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires*** (vacances de Noël, vacances d'hiver, vacances de Pâques).

En adhérant au Grand Roque vous entrez dans une COMPAGNIE DE THEATRE.

L'enseignement fait partie de nos activités, cependant il nous arrive de nous confronter au public lors de spectacles programmés ou d'interventions commanditées. Dans ce cas de figure il peut nous arriver de reporter certains cours perturbés par les représentations, à une date ultérieure, choisie d'un commun accord entre l'intervenant et les stagiaires.

L'importance de ces activités pour l'association est cruciale, sur un plan artistique elles nous donnent l'opportunité de créer et de jouer ce qui est l'objet premier d'une compagnie et donc d'exister en tant que compagnie active.

3. Effectif

Afin de préserver une bonne qualité de l'enseignement, l'effectif d'un groupe est limité à 12 élèves. En cas de dépassement d'effectif, de nouveaux ateliers seront créés.

4. Locaux et Matériel

L'association fournit un local en état de fonctionnement, un Règlement Intérieur en gère l'utilisation.

5. Assurance

En s'acquittant de sa cotisation **l'élève est automatiquement assuré par l'association**, dans le cadre de ses activités.

6. Attestation

Sur demande de l'élève, l'association délivre une **attestation**, signée par la présidente, après le déroulement du dernier cours de l'année.

7. Empêchement de force majeure.

En cas de situation de force majeure, sanitaire ou de tout autre empêchement de nature administrative, d'indisponibilité temporaire ou permanente des locaux, l'association s'engage à mettre en œuvre, après consultation des élèves (et de leurs parents pour les élèves mineurs), un planning et des conditions satisfaisantes de déroulement des ateliers, dès que les conditions le permettront. Ainsi, le participant renonce par avance à une demande de remboursement des ateliers non dispensés. Ces dispositions ne s'appliqueront pas en cas d'injonctions légales contraires.

ARTICLE III / RESILIATION

La présente convention est signée pour une **durée de douze mois** et prendra fin le 30 septembre de l'année suivante. Elle pourra être résiliée à tout moment par le **Conseil d'Administration** de l'association, après **avertissement**, en cas de non-respect grave des différents articles qui la composent.

ARTICLE IV / LES APPLICATIONS

1. Le travail

L'essentiel de l'activité dans ces ateliers portera sur des techniques de base de l'interprétation sur scène. Pas de panique, cette activité s'adresse à tous, **débutants comme confirmés**. Le travail s'orientera sur trois axes principaux :

- Travail sur le corps : Le corps est un des outils fondamentaux de l'acteur : conscience du corps dans l'espace, justesse et précision du mouvement, expressivité, imagination et expression corporelle, interaction corps/esprit.
 - Travail sur le texte : Mémorisation, lecture rapide, phrasé, tempo, rythme, versification, musicalité, élocution.
 - Travail sur l'improvisation : Imagination spontanée, improvisations en solo, duo ou collectives sur le texte, sur le corps ou sur le son, sur les situations et les sentiments, étude de la structure de l'improvisation, élaboration d'une intuition.
- Le travail aura pour but, bien sûr, l'approche de l'interprétation théâtrale et donc au jeu de l'acteur.
- Le travail participera à l'affirmation de sa propre personnalité : vaincre ses inhibitions ou sa propre timidité par exemple, apprendre à parler en public sur scène avec aisance.

- Il permettra aussi une exploration de soi-même afin de se connaître mieux et plus profondément.
- Pour ceux qui le souhaitent, la préparation aux concours d'entrée des conservatoires de région, voire des Ecoles Nationales est possible.

2. Présentation du travail

En fin d'année une présentation du travail effectué par les élèves pourra être organisée par l'association et ouverte au public, d'où l'importance de l'assiduité aux cours. Elle se déroulera sur plusieurs soirées, cependant cette présentation de travail dépend essentiellement de la motivation des élèves. (Se rapporter au Règlement intérieur).

3. Interventions

Tous les élèves désireux de participer aux interventions qui sont commanditées à l'association peuvent y être impliqués. Une autorisation du représentant légal spécifique est indispensable pour les élèves mineurs. Cette participation est fortement recommandée. Elle permet en effet d'appréhender une forme de théâtre différente (théâtre de rue). Elle permet également de mettre en pratique l'enseignement dispensé et de se confronter à un authentique public, c'est-à-dire, de jouer.

4. Créations

Par ailleurs, un spectacle pourra être monté dans le cadre des ateliers avec des élèves distribués par l'intervenant en fonction de leur niveau de travail, de leur motivation et de leur disponibilité.

Fait en double exemplaires, à Carbonne, le

L'élève

Le représentant légal

La Présidente



AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Autorise,

Le grand Roque compagnie théâtre – Maison d'Acteurs

sis au 2231 Avenue du Volvestre Quartier Saint Michel à 31390 Carbonne

A reproduire ou présenter une ou des photographies et/ou vidéos me représentant, prises lors d'interventions, de spectacles ou de répétitions pour les utilisations suivantes :

- Publication dans la presse locale
- Exposition dans le hall du théâtre ou tout autre salon ou forum ayant trait au spectacle dans lequel la compagnie intervient ou dont elle est partenaire.
- Publication dans tout autre document promotionnel de la compagnie
- Mise en ligne sur le site internet de la compagnie : www.legrandroque.com
- Mise en ligne sur le site de convivialité Facebook ou Instagram sur lequel nous avons une page.

Il est bien entendu entre les deux contractants **qu'aucune exploitation commerciale ne sera faite de ces photos et/ou vidéos sauf autorisation expresse et écrite de votre part.**

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des images ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait en deux exemplaires à, le

Signatures des parties :

L'élève

Le représentant légal
(Pour les adhérents mineurs)

La Présidente